

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_106

**OBJET : APPEL A PROJET
« TERRITORIAL JEUNESSE » DU
TERRITOIRE VOIRONNAIS
CHARTREUSE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 19 h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphael MAISONNIER, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz),</p> <p>Pouvoirs : Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Anne LENFANT, Williams DUFOUR à Jean Claude SARTER, MJ SEGUIN à Martine MACHON, Nathalie HENNER à JP SIRAND PUGNET, Pascal SERVAIS à Wilfried TISSOT</p>
---	--

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT le projet « chantiers jeunes » mis en œuvre par la communauté de communes en partenariat avec les associations jeunesse du territoire pendant l'été 2022

CONSIDÉRANT que le Département de l'Isère propose un dispositif qui permet de cofinancer le projet « chantiers jeunes » par un appel à projet

CONSIDÉRANT que l'appel à projet « Territorial Jeunesse » du territoire Voironnais Chartreuse s'inscrit dans les objectifs de la politique jeunesse du Département de l'Isère pour accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences et les liens pour qu'ils trouvent leur place dans la société

CONSIDÉRANT que cet appel à projet intervient en complémentarité d'autres financements sur la partie iséroise de Cœur de Chartreuse, et que le projet « chantiers jeunes » répond aux objectifs et critères d'éligibilité de ce dispositif, il est proposé de solliciter leur soutien financier.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter financièrement le Département de l'Isère au titre de l'appel à projet « Territorial Jeunesse » à hauteur de 4 000€
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à cette demande

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 juin 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

